

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de
l'université Jean Monnet réunie le 21 juin 2024 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 50-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p>
	<p>Subventions aux associations étudiantes pour l'Institut Universitaire et Technologique (IUT) de Saint-Etienne pour l'année universitaire 2024/2025</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la
délibération relative aux subventions aux associations étudiantes pour l'Institut Universitaire et
Technologique (IUT) de Saint-Etienne pour l'année universitaire 2024/2025.

Document annexé.

A Saint Etienne le 25 juin 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

<p>MEMBRES : 38 QUORUM : 19</p>	<p>REPRESENTES : 8</p>	<p>PRESENTS : 15</p>
-------------------------------------	------------------------	----------------------

<p>POUR : 23</p>	<p>CONTRE : 0</p>	<p>ABST : 0</p>
------------------	-------------------	-----------------

Extrait du PV du Conseil de l'IUT du 11 juin 2024

7/ Subventions aux associations étudiantes

M. Chaudey rappelle les principes d'attribution des subventions et indique que les BDE n'ont pas remis de projets complémentaires. La part variable ne concerne donc que le BDE pour le prochain Fest'IUT et pour la participation au projet avec la banque alimentaire.

		Part fixe : 400 € / association de département ou BDE IUT Part variable: Pas de Maximum : pour dossier complet avec projet cohérent et rayonnant, la part variable est versée uniquement sur avancée du projet						
Association	Subvention demandée	Projet / Remarques	Rayonnement	Cohérence / sérieux	Viabilité	Part fixe	Part variable	Total
GACO	-	-				400	0	400
GB	-	-				400	0	400
GEA	-	-				400	0	400
GEII	-	-				400	0	400
GMP	-	-				400	0	400
MP	-	-				400	0	400
TC	-	-				400	0	400
Bureau des étudiants	3000	Fest'IUT 2025				400	3000	3400
Bureau des étudiants	450	projet Student Food Lockers					450	450
							TOTAL	6650
			Légende	 Satisfaisant	 Moyen	 Insuffisant		

L. Mari propose un vote sur les subventions proposées :

Contre	Abstention	Décision
0	0	Adoption